

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**JEUDI 19 DECEMBRE 2013 A 10H15**  
**GOLF DE VIDAUBAN**

**PROCES VERBAL**

Ont assisté au Conseil d'administration du 19 Décembre 2013 les membres suivants :

Pour les communes :

- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour
- Gabriel UVERNET, Maire du Thoronet
- Brigitte LACREUSE, Conseillère municipale de la commune du Thoronet
- Jean-Pierre COURCHET, Adjoint au maire de la Garde Freinet
- Dominique CORDOLA, Adjointe au maire du Rayol-Canadel sur Mer

Autres membres de l'association :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de Maures Développement Durable
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Liliane MAILLARD, attachée de direction à l'U.P.V.
- Frédéric ROUX, Président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var
- Christian MERCIER, Vice-Président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var
- Jean-Marc GAETANO, Secrétaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var
- Loïc De Saleneuve, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Var

Autres personnes présentes :

- Jean-Louis ATOCH, Délégué de pays du Var pour la Fondation du Patrimoine
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA de l'association
- Sandra Boyer, assistante parlementaire de Jean-Michel COUVE

Quatre pouvoirs ont été envoyés :

- Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire
- André RAUFAST, Maire de Le Luce en Provence
- Edith TESSON, première adjointe à la Mairie de la Croix-Valmer
- Jean-Jacques VAISSIERE, Vice-Président de l'U.D.V.N. 83

Sont excusés :

- Bertrand DESCHAMPS, Directeur de l'agence de Saint-Tropez
- Dominique LEDERLIN-ADER, Adjointe au Maire de la Garde-Freinet
- Grégory CORNILLAC

Le Président remercie les membres pour leur présence, indiquant qu'il était important de faire un point avant la fin de l'année surtout à l'approche des élections municipales et régionales.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il laisse la parole à Catherine FOURNIL, qu'il tient à remercier particulièrement pour l'accueil de ce jour, ce site et ce lieu agréables et situés en plein cœur du territoire des Maures.

Catherine FOURNIL, Secrétaire générale de la Fondation d'entreprise du golf de Vidauban pour l'environnement rappelle les missions de la Fondation qui a pour objet principal la mise en œuvre de toute action concourant au développement durable, sous toutes ses formes, et à la protection de la plaine et du massif des Maures.

Ce site de 800 hectares est reconnu par tous comme une propriété extrêmement précieuse d'un point de vue environnemental. Dans un premier temps, et afin de mieux connaître le territoire des Maures, Mme Catherine FOURNIL indique qu'il leur a fallu réaliser des inventaires scientifiques. Un plan de gestion écologique du site en collaboration avec le Muséum d'histoire naturelle est prévu sur cinq ans. Tout ce qui sera fait sera publié, partagé, car la Fondation a pour ambition de mettre à profit les connaissances acquises pour sensibiliser le public et, ainsi, concourir à la préservation des espèces animales et végétales du massif et de la plaine des Maures.

Par ailleurs, le parcours de golf occupe une centaine d'hectares. Il s'agit d'un 18 trous. L'établissement est ouvert toute l'année. Le recrutement est local, et la moyenne d'âge des 23 salariés est de 33 ans.

**Florence LANLIARD** demande si la composition de l'établissement est définitive ?

**Catherine FOURNIL** précise qu'il n'existe plus aucun droit à bâtir nouveau.

**Jean-Michel COUVE** rappelle que ce qui importe, est de valoriser l'existant. Ce qui est le cas, ici.

**Frédéric ROUX** précise que la réserve représente un peu plus de 6.000 hectares, et qu'à l'époque les propriétaires forestiers souhaitaient que soit créé un PNR plutôt qu'une réserve.

**Catherine FOURNIL** rappelle qu'il s'agit effectivement de faire de ce site un exemple à plusieurs titres : pouvoir transformer les contraintes en avantages, gérer de façon propre et équitable et adapter chaque activité à l'environnement dans laquelle elle se trouve. Il s'agit bien pour la Fondation d'une « culture à l'éducation de l'environnement ».

Jean-Michel COUVE propose de passer à l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement sur celui-ci :

**I) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2013**

**II) Proposition de candidatures au poste de Chargé de Mission**

**III) Point sur les actions 2013-2014**

#### **IV) Projets et perspectives de financements**

#### **IV) Budget prévisionnel 2014. Vote**

**\* Appel à cotisations**

#### **V) Questions diverses**

**\* Composition du bureau du conseil d'administration**

---

#### **I) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2013**

Le procès verbal de la dernière réunion a été envoyé à tous les membres par courriel et présenté en séance de ce jour. Jean-Marc GAETANO précise que Jean Daniel TAVE, est Président de l'Union Professionnelle artisanale du Var et non Vice-Président, il y aura lieu de le mentionner dans celui de ce jour.

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité.

#### **II) Candidatures au poste de Chargé de Mission**

Deux candidatures extrêmement intéressantes ont été proposées ce jour à 9h15 par le Président à la commission chargée du recrutement d'un chargé de mission.

Il s'agit de :

- M Fabrice DUMAS, détenteur de diplômes de maîtrise de systèmes et processus automatiques, d'une maîtrise de Génie Electrique et informatique industrielles de l'I.U.P. de Bordeaux ainsi que d'une licence de lettres modernes.

Son parcours professionnel est le suivant :

- 1988 à 2001 : Chargé de la planification des processus de production, coordination des équipes d'ingénierie internationales à la Direction des Constructions Navales
- 2002 à 2012 : ingénieur chargé d'études et de la construction des navires armés à la Direction des Constructions Navales de Toulon
- 2012 à ce jour : ingénieur conseil au service des petites entreprises porteuses de projets industriels ou d'activités artisanales.

- M Frédéric MARTOS, détenteur de diplômes universitaires d'expertise judiciaire (Université de Toulon), de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris), et d'un Master 2 droit de l'environnement et du territoire (Université de Toulon).

Son parcours professionnel est le suivant :

- 2000 : Directeur adjoint d'opération d'archéologie préventive (Centre Archéologique du Var)
- 2001- 2005 : chargé de mission patrimoine culturel et de l'animation auprès du grand public

- 2005 – 2006 : attaché de conservation , Conseil Général du Var
- 2006 – 2008 : titularisation sur le même profil, missions élargies aux politiques culturelles et développement territorial
- 2009 à 2012 : associé, bureau d'ingénierie culturelle Archgéo.
- 2013 : Conseil Général du Var : responsable documentaire et référent territorial

Par ailleurs, Mme Dominique CORDOLA, représentant la Mairie du Rayol-Canadel sur Mer, propose ses services en appui aux deux précédentes candidatures.

**Jean-Louis ATOCH** indique que ces deux candidatures sont très intéressantes, et complémentaires.

**Robert BOUCHARD** propose que la commission puisse rencontrer, à nouveau, les deux personnes, et suggère d'avoir en mains leurs dossiers de candidature.

Le Président fait savoir qu'il est intervenu auprès du Directeur Général des Services du Conseil Général, Monsieur PRUVOST, afin que Monsieur MARTOS puisse être autorisé à effectuer un mi-temps au sein de l'Association.

**Monsieur BOUCHARD** évoque la question : Pourquoi ne pas recruter ces deux personnes qui pourraient réunir leurs compétences ?  
Monsieur MARTOS pourrait travailler sur la partie montage des dossiers, et Monsieur DUMAS sur la prospection.

**Jean-Michel COUVE** propose que la commission de recrutement se réunisse courant janvier afin de rencontrer les deux postulants. Il suggère que Monsieur MARTOS puisse occuper le poste de Chargé de mission mi-temps et que Monsieur DUMAS soit mis en charge plus ponctuellement du dossier « Pôle d'excellence » si la commission est d'accord.

## II) **Point sur les actions :**

### **1) entreprises depuis le dernier conseil d'administration**

#### a) **Finalisation du dossier de Monsieur Hervé PASSAMAR**

Nous sommes toujours dans l'attente du retour des dossiers qu'Hervé PASSAMAR a en sa possession et qui ont été réclamés à de nombreuses reprises.

#### b) **Présentation des candidatures.**

Les deux personnes pré-citées, ont été reçues une première fois et ont pu développer leurs motivations. L'examen des courriers adressés a été fait avant la séance de ce matin.

c) Dossier : Pôle d'Excellence Formations – Recherche - Développement

Ce dossier a été adressé à :

- Monsieur **Paul-Gérard SERVER**, Président Directeur Général d'Equalia, (Société spécialisée dans la gestion d'équipements sportifs et de loisirs en délégation de service public) et,
- Madame **Marie-Charlotte BELLE**, Consultante-Chercheur en développement territorial et ingénierie de projets, et Fondatrice de la structure « A propos Développement – Cultures & Territoire », chargée d'accompagner des acteurs publics et privés dans leurs actions territoriales, culturelles et touristiques en concevant des projets d'envergure, porteurs de développement,

afin de faire des propositions pour lancer le projet de plan méthodologique.

**Brigitte LACREUZE** demande au Président comment il entend aborder le projet du Pôle Excellence-formation-développement, prévu au cœur du territoire des Maures.

**Jean-Michel COUVE** précise que ce sera avec beaucoup de prudence et de réserve sachant que le projet « Var Ecopole » de la Communauté de Communes Cœur du Var, présente certes des similitudes mais également certaines différences. Notre projet est plus conceptuel mais nous pouvons, en améliorant et en concrétisant nos propositions, nous rapprocher de la Communauté cœur du Var, et leur proposer nos études.

**Frédéric ROUX** pense que l'on doit regarder les rôles qui nous sont impartis et qui doivent être joués par les uns et les autres. L'association « Maures Développement Durable » a deux rôles, celui d'agitateur d'idées et celui de soutien. Pour les deux, il nous faut des porteurs de projets, qui peuvent réaliser. Aujourd'hui, nous n'avons pas de porteurs de projets à l'échelle du territoire. En revanche nous avons différentes identités départementales et régionales qui pourront porter le projet.

**Jean-Michel COUVE** est tout à fait d'accord sur ce rôle d'agitateur d'idées, mais aussi sur celui de concepteur. Il souligne que notre démarche de conception se déroule en concertation publique-privée; ce qui n'est pas le cas des instances exclusivement publiques.

d) Contacts établis pour des partenariats, entreprises privées = courrier adressé à Monsieur HILTI, Président de la Fondation d'Entreprise du Golf de Vidauban pour l'Environnement

e) Préparation de montage de dossiers d'appel à des fonds publics

## **2) Perspectives 2014**

Jean-Michel COUVE rappelle que, quelles que soient les actions qui seront poursuivies et entreprises en 2014, il conviendra de prendre en compte les effets des campagnes électorales des Municipales et Européennes de Mars et Juin.

#### a) Schéma de développement durable du tourisme

Un projet de convention entre la société BDRH Conseils et l'association « Maures développement durable » est à l'étude. Cette convention propose un appui à la préparation et à la présentation du lancement du Schéma du tourisme durable (principes, méthodologie et calendrier). Les conditions de facturation proposées sont de 3.848€ TTC. Cependant quelques points restent à préciser notamment concernant ce montant d'honoraires. La mission est prévue sur une période de 18 mois de janvier 2014 à juin 2015 .

**Le Président** indique qu'il faudra faire appel à l'ensemble des acteurs du tourisme et mobiliser les populations pour accéder à une production touristique privilégiant la nature et les patrimoines.

Il faudra faire l'inventaire de tous les atouts et attraits susceptibles d'intéresser les touristes. Puis, il faudra lier le tout afin de créer une forme de destination territoriale du tourisme de développement durable.

**Loïc DE SALENEUVE** rappelle l'origine des fêtes de la châtaigne. Ces fêtes ont rejailli, à présent, sur tout le territoire des Maures. A Collobrières, l'usine de marrons qui préexistait déjà a été dynamisée. Ce qui a créé une plus-value à tous les niveaux.

**Brigitte LACREUZE** : « il faut cibler les productions en difficulté pour les aider à émerger »

**Frédéric ROUX** : rappelle qu'il est parfois difficile de faire travailler ensemble les uns et les autres. Exemple concernant les bouchons en liège et les viticulteurs qui préfèrent parfois utiliser des bouchons moins chers. Il en est de même pour la filière bois.

**Loïc DE SALENEUVE** souhaite que l'on mette « l'éthique en exergue » de toutes les activités que l'on peut promouvoir.

**Florence LANLIARD** rappelle que nous sommes à la croisée des chemins en matière de modes de consommation. Ils évoluent vers plus de « produits locaux ». Aussi, pour en tirer avantage, il faut encourager nos méthodes traditionnelles de production, et permettre aux jeunes de privilégier sur ces méthodes. Notre association peut jouer un rôle d'encouragement à tous les producteurs et leur donner un peu d'espoir.

**Jean-Marc GAETANO** notre association pourrait jouer un rôle intéressant de promotion dans ce sens.

#### b) Géopark

Un dossier opérationnel pour le projet du Géopark est proposé par Monsieur MARTOS. Une rencontre avec Monsieur Guy MARTINI est prévue pour fixer la méthodologie et le montage de ce dossier de candidature à l'UNESCO.

#### c) Dossier : Pôle d'excellence-Formations-Recherche-Développement

En attente de la proposition de SERVER-BELLE

d) Participation aux travaux de la Charte Forestière

**Florence LANLIARD** pense que les choses seront beaucoup plus claires lorsque le Syndicat mixte sera créé.

**III) Projets et perspectives de financements**

Le recrutement d'un chargé de mission permettra de prendre rapidement contact avec des entreprises privées loco-régionales, et d'instruire les dossiers de demandes de subvention indispensables à la poursuite des actions.

**IV) Budget Prévisionnel 2014 et appel à cotisations**

Les membres présents proposent au Président de maintenir le même montant des cotisations communales, c'est-à-dire, selon le précédent recensement 2009, en raison de la période électorale et de la diffusion trop tardive du dernier recensement. (Janvier 2014)

- pour le collège 1 : les communes (sur la base de X 0.40 cts par habitant recensé)
- pour le collège 2 : les organisations professionnelles et associatives (153€)
- pour le collège 3 : les entreprises partenaires (300€)
- pour le collège 4 : les citoyens (20€ par personne et 30€ pour un couple)

Ainsi les recettes prévisibles pour 2014 pourraient s'établir à la somme de 26.024€ selon tableau détaillé ci-après :

**Recettes prévisibles**

<b><i>Communes COLLEGE I</i></b>	<b>21 535 €</b>
Cavalaire-sur-mer	2 739 €
Collobrières	770 €
La Croix Valmer	1 395 €
La Garde-Freinet	719 €
Grimaud	1 753 €
Le Luc	3 752 €
La Londe-les-Maures	4 023 €
Le Plan de la Tour	1 165 €
Rayol-Canadel-sur-mer	276 €
Le Thoronet	901 €
<u>Vidauban</u>	4 042 €
<b><i>Organisations professionnelles assoc . COLLEGE 2</i></b>	<b>1 836 €</b>
U.D.V.N.	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	153 €
Chambre d'Agriculture du Var	153 €
Chambre des Métiers du Var	153 €

F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var	153 €
Union Patronale du Var	153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var	153 €
UN des Associations de Professions Libérales	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var	153 €
DCA PACA	153 €
Syndicat des propriétaires forestiers	153 €
<b>Entrepreneurs partenaires COLLEGE 3</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Citoyens COLLEGE 4</b>	<b>1.000 €</b>
<b>Personnes ressources COLLEGE 5</b>	<b>153 €</b>
JM COUVE	153 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 024€</b>

### Rappel des propositions énoncées lors du dernier Conseil d'Administration

Nous avons proposé, lors du dernier Conseil d'Administration, de présenter deux budgets :

- un budget de dépenses de fonctionnement minimal pour faire tourner l'association
- un budget incluant les dépenses d'interventions

### BUDGET PROPOSE aux membres du Conseil d'Administration

	2014 Budget de fonctionnement	2014 Budget d'intervention	2014 BUDGET GLOBAL
Cotisations membres C.A.	+23 524		+23 524
Souscriptions collège 3 et 4	+2 500		+ 2 500
Partenariats entrepreneurs		+ 123 000	+ 123 000
Subventions Etat Conseil Régional Conseil Général		+ 80 000	+ 80 000
Divers (dons)			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 26 024</b>	<b>+ 203 000</b>	<b>+ 229 024</b>
Honoraires / Etudes		- 120 000	- 120 000
Fonctionnement	- 8 000	- 10 000	- 18 000
Salaires	- 9 600	- 36 000	- 45 600
Charges salariales	- 7 456	- 32 000	- 39 456
Réceptions Communications	- 1 000	- 3 000	-4 000
Déplacements Missions		- 2 000	- 2 000
Dotation provision impayés	- 4 176		- 4 176
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 30 232</b>	<b>- 203 000</b>	<b>-233 232</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-- 4 208</b>	<b>0</b>	<b>- 4 208</b>

### **1) Première colonne : budget de fonctionnement**

Il tient compte de l'embauche d'une secrétaire à mi-temps sur la base d'un salaire mensuel de 800€ nets (75 heures / mois).

Jean-Michel COUVE insiste sur le fait que si nous souhaitons faire avancer nos projets 2014, il est indispensable de s'en donner les moyens. Dans ces conditions, nous ne pouvons faire l'économie d'une secrétaire. Carole BLION ne pouvant assumer toute la partie secrétariat, elle sera remplacée dans cette fonction par Sandra BOYER .

Monsieur ROUX fait part de sa réticence quant à l'embauche d'une secrétaire à mi-temps alors que l'association n'a pas suffisamment de ressources. Il indique qu'il serait préférable de trouver des financements avant de s'engager.

Le Président précise qu'en tout état de cause, il sera impératif de trouver des financements extérieurs pour pallier l'insuffisance de recettes. Cette recherche sera engagée dès Janvier 2014.

### **2) Deuxième colonne : budget d'intervention**

Ce budget introduit, en dépenses, l'embauche d'un chargé de mission sur la base d'un salaire mi-temps mensuel de 3.000€ nets, la poursuite des trois études, des actions de communication, et la recherche de partenariats financiers publics et privés.

L'embauche de ce chargé de mission, ne sera effective qu'à l'obtention des crédits permettant sa prise en charge. Monsieur BOUCHARD précise que les postulants ont proposé de travailler bénévolement sur le projet, le temps de trouver les financements. Tout en remerciant les postulants pour cette proposition, le Président préconise qu'aucun contrat de missions ne soit signé tant qu'on ne dispose pas des crédits nécessaires.

En effet, ne disposant pas actuellement des moyens financiers, il est bien évident que de telles dépenses ne peuvent qu'être conditionnées par des recettes nouvelles (privées et publiques) provenant des participations d'entreprises et établissements privés, et par l'accès à des subventions publiques.

Le budget incluant les dépenses d'intervention prévoit des prestations pour les études d'un montant total de 120.000€. Les coûts des sociétés de conseils seront affinés en fonction des thèmes.

D'ores et déjà nous pouvons prévoir en coûts d'objectifs

- Schéma de développement durable du tourisme : 20.000€
- Géopark 20.000€
- Pôle d'excellence-formations-recherche 80.000€

**Frédéric ROUX** souhaite que l'embauche prévue d'un chargé de mission ne soit effective qu'à l'obtention des crédits permettant la prise en charge d'une telle dépense. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après discussions sur la rémunération du chargé de missions, il est proposé que le salaire net soit réduit et passe à 1.700€.

Le budget d'intervention et le budget global sont modifiés en conséquence.

	<b>2014 Budget de fonctionnement</b>	<b>2014 Budget d'intervention</b>	<b>2014 BUDGET GLOBAL</b>
Cotisations membres C.A.	+23 524		+23 524
Souscriptions collègue 3 et 4	+2 500		+ 2 500
Partenariats entrepreneurs		+ 93 400	+ 93 400
Subventions Etat Conseil Régional Conseil Général		+ 80 000	+ 80 000
Divers (dons)			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 26 024</b>	<b>+ 173 400</b>	<b>+ 199 424</b>
Honoraires / Etudes		- 120 000	- 120 000
Fonctionnement	- 8 000	- 10 000	- 18 000
Salaires	- 9 600	- 20 400	- 30 000
Charges salariales	- 7 456	- 18 000	- 25 456
Réceptions Communications	- 1 000	- 3 000	-4 000
Déplacements Missions		- 2 000	- 2 000
Dotation provision impayés	- 4 176		- 4 176
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 30 232</b>	<b>- 173 400</b>	<b>-203 632</b>

Le Président soumet au vote les montants des cotisations 2014, les budgets de fonctionnement et d'intervention prévisionnel 2014 en tenant compte des remarques sur le financement des personnes chargés de mission.

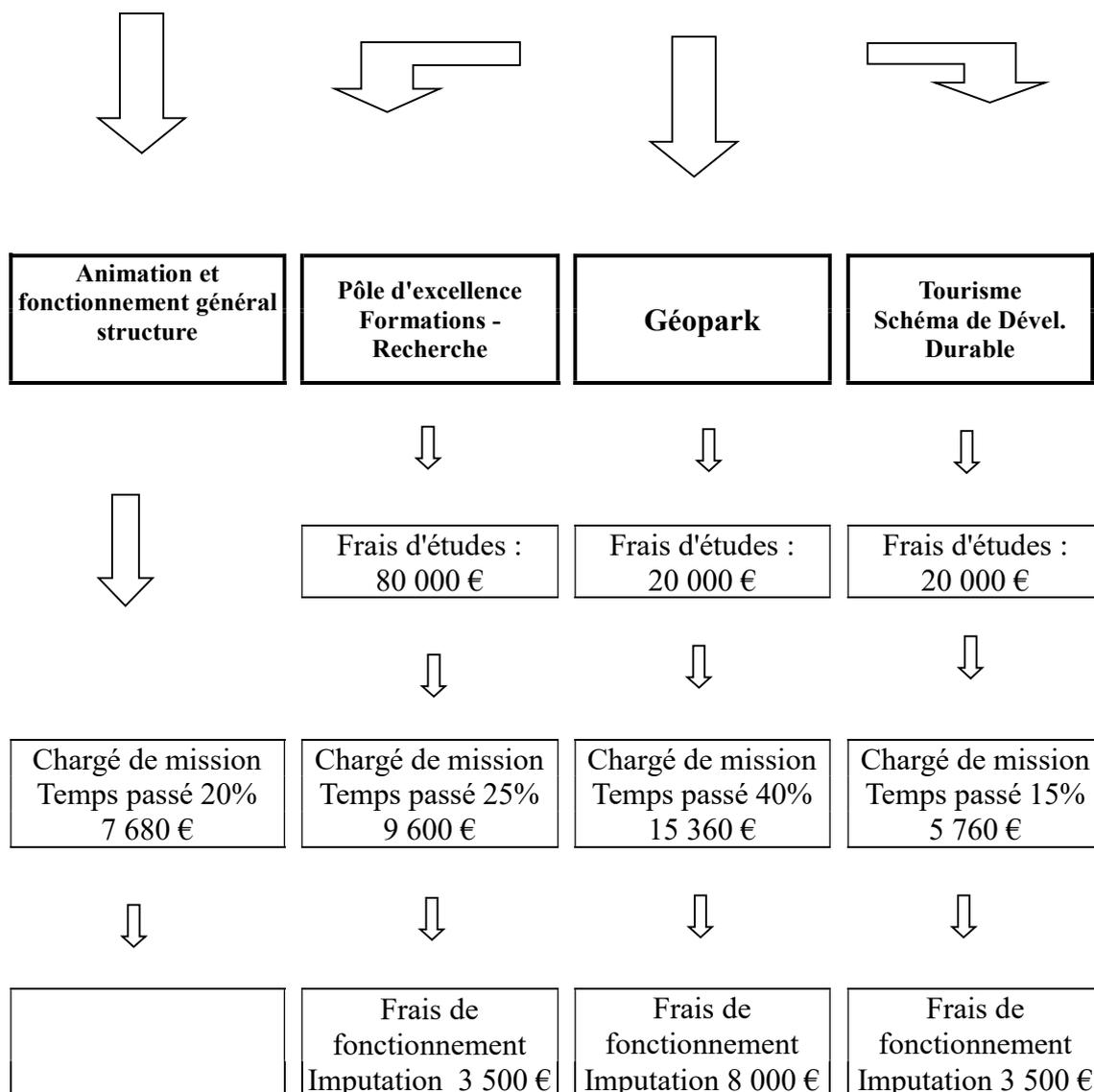
Les montants des cotisations et les projets de budget sont, alors, adoptés à l'unanimité.

Le Président présente, ensuite, les répartitions de coûts qui seront consacrés au futur chargé de mission sur les différents dossiers qu'il aura à traiter au prorata des temps passés.

Par ailleurs, le temps du chargé de mission sera réparti en fonction de ces trois thèmes et son salaire chargé réparti au prorata du temps passé. Une partie de son temps pourra également être pris en compte, par la suite, dans le budget de fonctionnement.

Le budget d'intervention sera élaboré en fonction de ces trois thèmes.

### BUDGET D'INTERVENTION 173 400 €



### V) Questions diverses

Une nouvelle composition du bureau a été proposé lors du dernier Conseil d'Administration.

Rappel de cette composition

- Président : Jean-Michel COUVE
- Vice-Présidente : Annick NAPOLEON
- Vice-Présidente : Florence LANLIARD
- Vice-Présidente : Dominique LEDERLIN ADER
- Secrétaire : Liliane MAILLARD (UPV)
- Secrétaire adjoint : Frédéric ROUX (SYNDICAT PROPR. ...)

- Secrétaire adjoint : UDVN
- Trésorier : Robert BOUCHARD (DCA PACA)
- Trésorier adjoint : Bertrand DESCHAMPS (CCIV)
- Trésorier adjoint : Chambre d'Agriculture du Var

La Chambre de Commerce et d'Industrie a répondu qu'il ne lui était pas possible d'assumer une fonction au bureau de l'association. Il en est de même pour l'Union Patronale du Var et la Chambre d'agriculture du Var.

Jean-Marc GAETANO propose de se renseigner et éventuellement de pourvoir un poste au sein du Conseil d'Administration.

Dans ces conditions, le Président propose que la composition du bureau soit restreinte et que des postes d'adjoints soient supprimés. Cette modification pourra faire l'objet d'un vote lors du prochain Conseil d'Administration.

Monsieur ROUX indique que Monsieur MERCIER lui succèdera lors des prochains Conseils d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h40.